

Collège " Le Béranger "

Chemin du Contrôle

BP 24

34671 BAILLARGUES CEDEX

☎ 04.67.70.13.51

☎ 04.67.87.50.01

Mél: ce.0341577E@ac-montpellier.fr

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réuni le 22 Janvier 2015

Heure de début de séance : 18 h 00

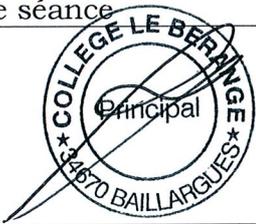
Heure de fin de séance : 19 h30

	Nom Prénom	Qualité
Président de séance	B. MOURRET	Chef d'Etablissement
Secrétaire de séance	C. PUISSANT	Représentante parents d'élèves

Nombre de membres présents : 20

Quorum : 13

Chapitre	Nature des questions traitées	Nbre de pages	Observations éventuelles de l'Inspecteur d'Académie ou du Recteur
	Page de garde	1	
I	Affaires financières	1	
II	Bâtiment (maintenance, travaux à effectuer)	0	
III	Equipement en matériel et mobilier	0	
IV	Transports scolaires	0	
V	Conventions	0	
VI	Structures pédagogiques et Postes (DGH, Sectorisation...)	1	
VII	Projet d'Etablissement	0	
VIII	Vie scolaire / Projets culturels et scientifiques/Santé et prévention...	1	
IX	Formation Continue - GRETA	0	
X	Associations en milieu scolaire	0	
XI	Instances (Conseils d'Administration, de Discipline, Commission Permanente)	1	
XII	Motions	0	
	TOTAL	5	

Signature du Président de séance	Signature du Secrétaire de séance
	

Transmission à l'Inspecteur d'Académie

date : 30 Janvier 2015

## **Chapitre I - Nature: Affaires financières**

Une décision budgétaire modificative est présentée pour information par monsieur SCHMITT, le Gestionnaire. Il s'agit de l'attribution par le Conseil Général l'Hérault d'une subvention pour la vêtue des personnels ATC du Collège. Il sera apposé sur leur vêtement le logo du Département.

Cette DBM prend aussi en compte les subventions des projets AET dont la notification n'était pas encore notifiée à la saisie de budget initial.

De plus, M. Schmitt a profité de la présence de Mme Vassas-Mejri, représentante du Conseil Général, pour dénoncer d'une part la suppression de la subvention de maintenance des matériels de restauration et d'autre part la tarification du prix du repas des élèves arrêté à 3,57€. Selon lui, ce prix ne prends en compte le coût réel des charges supportées par ce service qui doit s'autofinancer, pour cela il devrait se situer entre 3,70 et 3,80€.

Monsieur le Gestionnaire signale que la convention de traitement des déchets est reconduite avec Montpellier Métropole car jusque là signée avec Montpellier Agglomération. Celle-ci faisant l'objet d'un acte du Chef d'Etablissement.

La DGH (Dotation Globale des Heures) est le nombre d'heures d'enseignements que le Rectorat affecte à chaque établissement pour l'exercice d'une année scolaire. Pour assurer une meilleure compréhension, ce volume d'heures est proposé sous forme hebdomadaire. Cette dotation varie suivant les établissements, calculée d'après :

- L'effectif prévisionnel des élèves à la rentrée 2015,
- Les catégories socio-professionnelles des familles
- Les groupes de langues anciennes ou de sections européennes.

La prévision des effectifs pour l'année scolaire 2015/2016 a été arrêtée comme suit :

6ème	5ème	4ème	3ème	Ulys	Total
126 5 divisions	126 5 divisions	136 5 divisions	121 5 divisions	9	518

Si les effectifs sont calculés à la baisse, la structure de l'établissement est conservée. L'effet est donc favorable au collège qui, si la DGH est diminuée de 14 heures, le rapport DGH/nombre d'élèves est de 1.15. Les représentants des parents d'élèves s'étonnent de cette baisse d'effectifs quand des centaines de logements sont en construction à Baillargues et à Saint-Brès.

Tous les postes d'enseignement ont été conservés à temps plein sur l'établissement, excepté un poste partagé en Sciences Physiques. L'enseignement des langues anciennes, des sections bilangues, des sections européennes et de la DP 3 est conservé. Une incertitude demeure sur l'offre d'Italien en classe de quatrième. Cet enseignement sera proposé pour un effectif supérieur ou égal à 12 élèves.

## **Chapitre VIII - Nature : Vie scolaire**

### Question des représentants des parents d'élèves :

Le poids des cartables : quelles propositions pour les réduire ?

Les représentants des parents d'élèves précisent leur question : Une pesée a été faite par des parents pour chaque jour de la semaine, et le poids du cartable varie entre 6 et 9 kilos. Ce résultat est bien plus élevé que ce que préconise le ministère de l'éducation.

Le Principal rappelle les mesures existantes pour remédier à ce problème :

- Chaque salle de classe est équipée d'un vidéo projecteur, ce qui permet l'utilisation du livre numérique.
- Existence de casiers à la disposition des élèves demi pensionnaires.
- Conseils d'enseignement pour débattre de ce problème
- Conseils école collège pour développer l'autonomie des élèves
- Travail sur la liste des fournitures scolaires.

Les représentants déplorent que tous les enseignants ne soient pas concernés par l'utilisation du livre numérique et que le document de fin d'année détaillant la liste des fournitures scolaires soit toujours aussi dense.

### Question des représentants des parents d'élèves :

La gestion des conflits entre élèves.

Le Principal assure que tout conflit entre élèves est géré suivant un protocole bien établi par la Conseillère Principale d'Education.

Les représentants des parents d'élèves précisent que certains élèves vivent très mal la vie collective suite à du harcèlement moral ou physique. Pierre Blondel, élève de 3<sup>ème</sup> qui participe au Conseil de Vie du Collège a déjà pris compte de ces problèmes et a proposé de déposer une urne où tout élève peut y déposer un mot de manière anonyme afin de pouvoir dévoiler des injustices ou des maltraitances sur lui-même ou sur un autre enfant. Cette urne se trouve au bureau de la Vie Scolaire.

La PJJ peut aussi intervenir auprès de classes entières pour faire prendre conscience aux élèves des sanctions qu'ils encourent en harcelant d'autres enfants.

1. Adoption de l'ordre du jour :

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du procès verbal du précédent CA :

Le procès verbal du précédent CA est adopté à l'unanimité

Avant de commencer le Conseil d'administration, Monsieur le Principal informe ses membres de l'annulation du voyage à Paris suite à l'attentat au siège de Charlie Hebdo et des mesures d'interdiction de circulation en Ile de France.

3. Deux questions diverses ont été déposées par les représentants des parents d'élèves.

Ces deux questions sont traitées dans le chapitre Vie Scolaire